

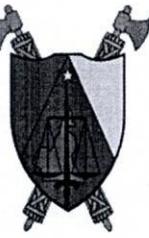
REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

PREFECTURE D'AKONOLINGA

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

DIVISIONAL OFFICE AKONOLINGA

FINANCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS
SERVICE

**DECISION PREFECTORALE N° 80 /DP/J09/SAEF
Portant attribution d'un marché.**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2023/189 du 06 avril 2023 portant nomination de Monsieur **ETAPA François Franquelin**, Administrateur Civil Principal, en qualité de Préfet du département du Nyong et Mfoumou ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°14/AONO/P-AKGA/CDPM/DU 10 JUIN 2025, pour l'exécution des travaux de construction d'une mini-adduction d'eau potable au lieu-dit Sololo dans l'arrondissement d'Akonolinga, département du Nyong et Mfoumou, région du centre ;

Vu la proposition d'attribution N°24/CDPM-NM, en date du 15 juillet 2025, du Président de la Commission Départementale de Passation des marchés Publics du Nyong et Mfoumou,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les travaux de construction d'une mini-adduction d'eau potable au lieu-dit Sololo dans l'arrondissement d'Akonolinga, département du Nyong et Mfoumou, région du centre, sont **attribués à l'entreprise ci-après** :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHE TTC	OBSERVATIONS
1 •	N°14/AONO/P-AKGA/CDPM/DU 10 JUIN 2025	ROMYDEC SARL B.P: 1 998 YDE, Tél : 695 27 52 12/695 08 29 32	29 886 888 FCFA	REtenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Akonolinga, le 17 JUIL 2025

LE PREFET,



François Orlata
Administrateur Civil Principal

AMPLIATIONS :

- DDMAP/NM
- ARMP/YDE
- DDTP/NM
- CDPM/NM
- ROMYDEC SARL
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE.